

Accompagner son documentaire lors de sa sortie en salle : un engagement des cinéastes non rémunéré

LaScam, en partenariat avec l'Acid, a mené une enquête auprès de leurs membres, sur l'accompagnement de leurs films lors de leur sortie en salles. Elle révèle un grand investissement personnel et une absence de rémunération pour une activité pourtant centrale dans la diffusion culturelle. En effet, pour le cinéma documentaire, la présence de l'auteurice est particulièrement appréciée pour ne pas dire conditionnée à leur projection en salle par les exploitants car elle attire indéniablement le public.

La majorité des auteurices s'impliquent bien au-delà de la création de leurs œuvres. Suivant l'exposition de leur film en salle, les cinéastes documentaires accompagnent et animent des dizaines de rencontres avec le public tout au long de la phase d'exploitation de l'oeuvre. 45% d'entre eux ou elles ont réalisé au moins 50 déplacements, qui s'étalent sur une durée supérieure à 6 mois dans plus de 80% des cas.

Pour 84 % des cinéastes, moins de 20% des séances accompagnées ont été rémunérées.

45 % des auteurices font plus de 50 déplacements pour accompagner leur film

Côté rémunération, la reconnaissance est pourtant quasiment inexistante. Lorsqu'il y a rémunération, 43 % des auteurices touchent moins de 100 € par séance, 53 % entre 100 et 200 €. **Autrement dit, 96% des rémunérations sont inférieures à 200 €, pour un temps de mobilisation allant jusqu'à 24 heures.** Ces sommes provenant principalement d'associations, de collectivités ou de distributeurs, et versées le plus souvent sous forme de droits d'auteur. La rémunération est donc très loin d'être systématique.

Double peine pour les cinéastes documentaristes : non seulement les auteurices sont rarement rétribués, mais leur disponibilité les empêche parfois d'accepter d'autres engagements professionnels. Ils sont 40 % à avoir déjà renoncé à un cachet d'intermittence pendant la période d'exploitation de leur film en salle.

Quel travailleur accepterait de se déplacer pour présenter son travail sans être rémunéré ? Qui accepterait cette mission sans être couvert par les assurances (80 % ne disposent pas d'assurance à cette fin) ? L'accompagnement des films par leurs auteurices dans les salles est une activité de promotion et d'éducation à l'image, primordiale pour la filière documentaire et la découverte des œuvres par les publics, qui doit être rémunérée et dûment valorisée. Elle est fondamentale pour l'égalité d'accès aux œuvres sur l'ensemble des territoires pour toutes et tous.

La problématique est posée mais les solutions pratiques manquent pour permettre une systématisation de la rémunération des auteurices. Depuis des années, le financement, la prise en charge et le cadre juridique de cette activité ne trouvent que des réponses partielles et éparses. La crise traversée par le documentaire en salle nous oblige à mener une réflexion commune, et trouver des solutions concrètes qui rassemblent tous les acteurs concernés, avec les pouvoirs publics.

C'est pourquoi LaScam demande au CNC la création d'une mission sur l'accompagnement des films en salle par leurs auteurices afin d'étudier la mise en place d'une rémunération systématique de cette activité, et proposer une feuille de route pratique en ce sens.

Contact presse :

LaScam – presse@scam.fr - 01 56 69 64 34